

Juillet 1990. Un rapport de la DRIRE relève le stockage illicite de 47 t de béton souillé aux PCB depuis plus d'un an sur le site de stockage géologique de déchets ultimes.

EN RELIEF

Les dérives de Stocamine

A l'issue de la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), les associations de protection de l'environnement (Alsace Nature, Gaïa, CLCV) ont dénoncé, hier un stockage illicite de 47 tonnes de béton imprégné de PCB (pyralène) sur le site de Stocamine à Wittelsheim, révélé par un rapport de la DRIRE.

« Depuis un an, Stocamine est dans l'illégalité. Elle a le droit de stocker 13 types de déchets bien spécifiés. Le préfet a demandé plusieurs fois à Stocamine de déstocker ce PCB, mais elle n'obtempère pas. Elle joue le passage en force. L'entreprise veut forcer la main des pouvoirs publics. Elle entend s'opposer à un arrêté préfectoral, mais aussi à un décret ministériel et à une directive européenne ».

Pour les écologistes, qui pointent « le circuit des déchets », le béton contaminé venant de l'usine de Tredis (l'un des trois actionnaires de Stocamine) de Vullbas dans le Rhône, c'est la porte ouverte à tous les excès : « si on accepte le PCB, il n'y a pas de raisons que Stocamine refuse d'autres déchets interdits et, pourquoi pas, à terme des déchets radioactifs ».

Accident écologique

Et de relever « la fragilité financière de Stocamine, qui fait que par souci de rentabilité, elle n'hésite pas à se mettre hors-la-loi. Nous avons toujours réfuté la viabilité écologique de ce projet. L'accident écologique à court terme paraît, aujourd'hui, encore plus réaliste ». Les associations dénoncent également le dysfonctionnement du CLIS : « Nous sommes la bonne conscience et ça ne va pas plus loin. Si nous ne sommes pas informés comment pouvons-nous informer la population ? » D.C.

6 juillet 2001,
Les Dernières Nouvelles d'Alsace

6 juillet 2001,
L'Alsace

Stocamine : une inquiétude de fond

Les associations membres de la commission locale d'information et de surveillance dénoncent le stockage illicite de PCB, une sécurité négligée et des dysfonctionnements au sein même de la Clis.

« Il y a danger à Stocamine ». L'inquiétude des associations Gaïa, Alsace Nature, Perspectives et actions pour Cernay et la CLCV (membres de l'un des quatre collèges constituant la commission locale d'information et de surveillance, ou Clis) se fonde sur le rapport de la Drire (direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), présenté à l'occasion de la réunion de la Clis, mercredi dernier. Rapport qui « fait apparaître des éléments inquiétants », indique Yann Flory, vice-président de l'association Gaïa.

« Ainsi, depuis plus d'un an, Stocamine stocke illégalement 47 tonnes de béton contaminé par du PCB, polluant pour lequel il existe un traitement et dont le stockage est interdit », dénonce Yann Flory. « Ce béton contaminé aurait parfaitement pu être traité. Mais l'usine Tredis de Vullbas, dans le Rhône, n'ayant pas de broyeur, elle l'a purement et simplement renvoyé à Stocamine, so-

ciété dont Tredis est actionnaire à hauteur de 33 % ».

« Dans cette affaire, le préfet et la Drire ont rempli leur rôle, mais l'entreprise refuse de s'exécuter. Au lieu d'appliquer la loi, elle met les pouvoirs publics devant le fait accompli et demande une dérogation ! »

« Une dérive est possible »

Pour Gustave Stahl, vice-président d'Alsace Nature Haut-Rhin, « une dérive est possible, surtout lorsque l'on sait la fragilité financière de Stocamine, qui traite à peine un quart du tonnage annuel devant assurer sa rentabilité. À terme, on risque d'accueillir n'importe quel type de déchets, et pourquoi pas radioactifs ».

Sur la sécurité, les associations ne sont pas plus rassurées. « La Drire a observé que les doublets, qui permettent de mesurer si le terrain travaille, sont endommagés ou absents », indique Étienne Chamik, représentant de la CLCV. « De

plus, en cas d'accident, on ne sait toujours pas quel corps de sapeurs-pompiers serait censé intervenir. D'ailleurs il n'y a pas eu d'exercice depuis deux ans », poursuit Dominique Sanchez, de Perspectives et actions pour Cernay.

Les associations dénoncent enfin les dysfonctionnements au sein même de la Clis. « L'an dernier, la commission ne s'est réunie qu'une fois au lieu de deux. De même, la visite au fond en exploitation n'a jamais eu lieu », regrette Bernadette Brender, de la CLCV.

« Sans compter qu'à deux reprises, nous avons été contraints de recourir à la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir les informations demandées. Nous sommes chargés d'assurer la surveillance et l'information des citoyens, mais on ne nous en donne pas les moyens ». Et Yann Flory de conclure : « On a de plus en plus l'impression d'être utilisés comme alibi écologiste ». ●

ANNE SCHURRER

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36